

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 01429

Numéro SIREN : 344 867 809

Nom ou dénomination : SOCIETE DE PARTICIPATIONS LYONNAISES INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt A2020/021860

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

LYON

A2020/021860

Dénomination : SOCIETE DE PARTICIPATIONS
LYONNAISES INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES

Adresse : 175 rue Jacquard ZONE INDUSTRIELLE LYON NORD
69730 Genay -FRANCE-

n° de gestion : 1988B01429
n° d'identification : 344 867 809

n° de dépôt : A2020/021860
Date du dépôt : 22/07/2020

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale
ordinaire du 15/03/2007



5490888



5490888

SPLIC
Société par actions simplifiée
au capital de 38.112 €
46, rue Saint Isidore

LYON (3^{ème})

344.867.809 RCS LYON

EXTRAIT

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 Juin 2007

L'an deux mille sept,

Le vendredi 15 Juin,

A 17 heures,

Les associés de la société par actions simplifiée SPLIC, au capital de 38.112,25 €, divisé en 2.500 actions de 15,245 € chacune, dont le siège social est à LYON (3^{ème}) 46, rue Saint Isidore se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation du président selon lettre de convocation adressée le 25 mai 2007 par lettre simple à chaque associé et par lettre recommandée pour le commissaire aux comptes.

Il a été établi une feuille de présence émarginée par chaque associé présent ou représenté par un mandataire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick PFAIFER, Président,

Monsieur Rodolphe PFAIFER agissant tant à titre personnel qu'à ses qualités de mandataire de l'indivision Jeanne PFAIFER, est désigné en qualité de scrutateur.

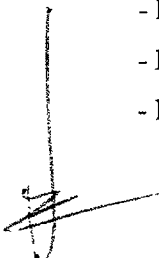
Monsieur Jean Christophe MAZARD est désigné comme secrétaire.

Le Cabinet BDO MARQUE ET GENDROT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est présent.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, recense parmi les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, un total de 2.498 actions sur les 2.500 actions ayant le droit de vote, l'assemblée régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des associés représentés, et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2006,
- le rapport de gestion établi par le président,
- les rapports du Commissaire aux Comptes,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.



CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, et pris acte que le mandat du commissaire aux comptes suppléant est venu à expiration, désigne en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six exercices expirant lors de l'assemblée annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;

- Monsieur Jacques BOURBON domicilié à CHARBONNIERES LES BAINS (Rhône) 24, chemin des Verrières ;

Monsieur Jacques BOURBON a déclaré accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées et ne pas être frappé d'interdiction ou d'incompatibilité à l'exercice d'un tel mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de réaliser toutes formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire